

## Introduction

Les conditions générales d'utilisation délimitent les responsabilités de l'utilisateur et de la plateforme. Cette fiche vise à explorer comment les réseaux sociaux traitent le contenu partagé par les utilisateurs en utilisant Facebook et Instagram comme exemples.

## Qu'est-ce qu'un réseau social ?



Selon la définition de l'Office québécois de la langue française, un réseau social est « **une communauté d'internautes reliés entre eux par des liens amicaux ou professionnels** » et fait partie de la grande famille des médias sociaux. Le réseau social « **favorise l'interaction sociale, la création et le partage d'informations** » et permet à des personnes ou à des organisations d'être connectées et d'interagir entre elles.

Tous les réseaux sociaux existants sont régis par des *CGU (Conditions Générales d'Utilisation)*.

## Les conditions générales d'utilisation, c'est quoi ?

Lors de votre inscription sur Facebook, vous acceptez des conditions générales d'utilisation, ou *CGU*. Elles prennent la forme d'un long document à lire en ligne, encadrent votre utilisation du réseau social et regroupent des informations sur :



### 1. L'UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES



### 2. LES LITIGES



### 3. LA RÉSILIATION OU LA SUPPRESSION D'UN COMPTE

Confidentialité · **Conditions générales** · Publicités ·  
Choix publicitaires · Cookies · Plus · Facebook ©  
2020

Elles sont accessibles en tout temps depuis un hyperlien présent sur la page d'accueil de Facebook ainsi que sur votre profil. En les acceptant, vous cédez également certains droits sur tout le contenu que publiez et partagez sur le réseau de Facebook.

## Accepter les CGU de Facebook

### S'inscrire

C'est rapide et facile.

Prénom   Nom de famille

Numéro de cellulaire ou adresse courriel

Nouveau mot de passe

Anniversaire

Sexe  Femme  Homme  Personnalisé

En appuyant sur S'inscrire, vous acceptez nos Conditions, notre Politique d'utilisation des données et notre Politique d'utilisation des cookies. Vous recevrez peut-être des notifications par texto de notre part et vous pouvez à tout moment vous désabonner.

**S'inscrire**

Lors de votre inscription : on vous demandera explicitement de les accepter en cochant une case.

En cas de mise à jour des CGU par Facebook : la plateforme se réserve le droit de modifier les clauses de ses *CGU* à n'importe quel moment. Cependant, vous serez averti par courriel et vous serez invité à les lire de nouveau. Pas de case à cocher dans ce cas-ci, le simple fait de continuer d'utiliser les services offerts par la plateforme est une acceptation en soi.



**Dans les deux cas, en les acceptant vous êtes autorisé à partager et publier du contenu ! Nous vous invitons vivement à prendre le temps de les lire !**

## Qu'est-ce-que la propriété partagée ?



La propriété partagée est le fait de partager de manière indivise la propriété d'un bien entre plusieurs propriétaires. Dans le cas de Facebook, elle signifie que le service en ligne autorise le partage et l'utilisation commerciale des données personnelles des utilisateurs avec d'autres entités numériques.

Ces partenaires d'affaires sont appelés « Tiers-partis », ils peuvent être un autre service en ligne, une application de rencontre, des applications de jeux, etc.

## Quelles données sont concernées ?

### 1. LES DONNÉES PERSONNELLES EN LIGNE, CELA COMPREND :



Votre temps d'écran



Les mentions « J'aime » que vous apposez et le contenu que vous partagez



L'usage que vous faites des fonctionnalités offertes par les plateformes (ex. : l'appareil photo de votre tablette ou téléphone intelligent)



Votre activité sur d'autres plateformes en dehors de Facebook (ex. : Youtube, Instagram, etc.), ainsi que vos habitudes de consommation

## 2. LES DONNÉES PERSONNELLES SUR VOS APPAREILS, CELA COMPREND :



Le système d'exploitation installé sur vos appareils



La dernière mise à jour effectuée et votre comportement sur vos appareils



Le nom de votre fournisseur Internet



Les informations issues des appareils situés à proximité de vous

### Le procédé de récolte des données personnelles

Voici l'exemple d'un internaute qui navigue sur Internet. Il se rend sur divers sites dont celui de La Presse.ca, puis sur Facebook. Grâce aux outils de tracking, ainsi qu'au partage de données entre plateformes, qui permettent de cibler les intérêts, humeurs, etc. des internautes, Facebook va être en mesure de lui envoyer des contenus publicitaires correspondant à son profil sur son fil d'actualités, dont ceux de La Presse.ca.



Internaute



L'internaute visite LaPresse.ca



Le site web repère l'internaute



Plus tard, l'internaute se rend sur Facebook



Qui affiche une publicité LaPresse.ca

### Mes données personnelles sont-elles vendues ?

**Facebook** affirme qu'elles ne sont pas vendues. Cependant en lisant au complet le document des CGU, on réalise qu'elles sont récoltées et analysées, puis exploitées commercialement.

**L'Agence France Presse** écrit dans un article paru en mai 2019 sur son blog *Factuels*, équivalent des *Décodeurs* de Radio-Canada : « Facebook monétise les données de ses utilisateurs en vendant aux annonceurs l'accès à des cibles publicitaires anonymes générées grâce aux profils des usagers. » En clair, si Facebook était un individu, il dirait sans doute cela aux annonceurs : « Hey je connais quelqu'un qui serait intéressé par ce que tu vends ! Mais je te le dis seulement si tu me paies ! »



Les données personnelles sont utilisées entre autres pour améliorer les services offerts et les technologies d'affichages publicitaires. Elles aident aussi à améliorer la compréhension de vos comportements par l'intermédiaire de vos données de géolocalisation et de vos interactions en ligne par exemple.

## Qui est responsable en cas de litige et quels sont mes droits ?



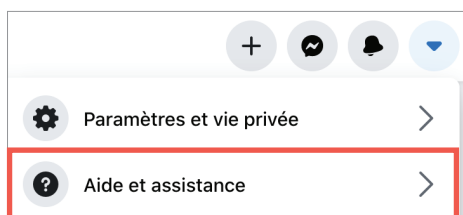
**Facebook et ses produits**, comme **Instagram**, fournissent les moyens techniques de diffuser des informations sur Internet. Ils sont donc considérés comme des **hébergeurs de contenu** et **ne seront pas tenus responsables** dans le cas d'une mauvaise utilisation de leurs services.

On parle de **responsabilités allégées** dans le cas d'un hébergeur car sa fonction est de fournir une prestation de stockage pour du contenu qu'il ne choisit pas. Ce sont les utilisateurs qui seront dans la plupart de cas jugés responsables de l'utilisation qu'ils font des services offerts par les réseaux sociaux.

## COMMENT RÉAGIR, ÉTAPE PAR ÉTAPE ?



1. Lire ou relire les Dispositions supplémentaires dans les *CGU*

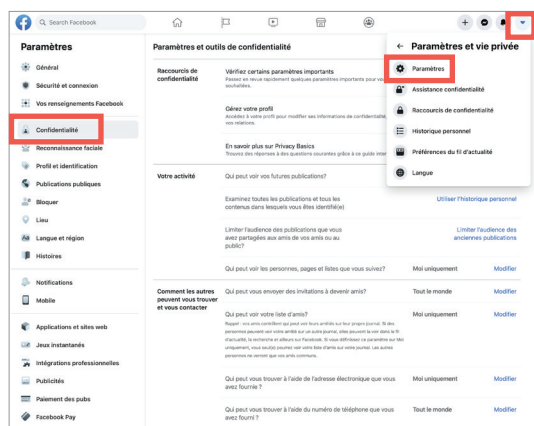


2. Cliquez sur **Aide et assistance** et choisissez l'option **Signaler un problème**



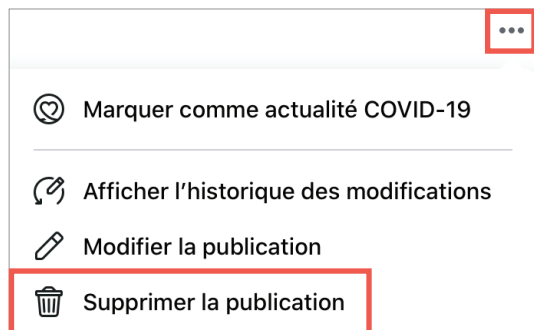
3. En dernier recours, **enclencher un processus judiciaire**

## COMMENT RESTREINDRE L'ACCÈS À MON CONTENU POUR LE PROTÉGER ?



Exemple de paramétrage sur Facebook :

- 1 Cliquez sur la flèche se situant dans le coin bleu en haut à droite de la page Facebook
- 2 Sélectionnez avec votre curseur l'option **Paramètres**
- 3 Une fois dans les paramètres, cliquez sur **Confidentialité** dans le menu vertical se situant à votre gauche et explorez les différentes options de réglages qui s'offrent à vous.



- 4 Une autre façon de se protéger est de supprimer vos contenus. Pour ce faire, cliquez sur les ... en haut à droite de votre publication. Sélectionnez ensuite **Supprimer la publication**. Notez tout de même que tout contenu supprimé sera conservé un maximum de 90 jours avant la suppression totale !

## À retenir!



Tout ce que vous publiez et partagez vous appartient en tout temps. Cependant quand vous acceptez les CGU, **vous autorisez Facebook et ses partenaires à participer à la traque** de votre activité en ligne et de vos données personnelles. Sous couvert d'une amélioration de ses services et produits, **Facebook** réussi à extraire vos données personnelles de vos contenus et à les commercialiser.



Ces données sont utilisées **entre autres** pour **améliorer les technologies de ciblage publicitaire** et pour **mieux comprendre le fonctionnement des comportements humains et ainsi mieux les prévoir**. Cela est très utile aux plateformes pour prévoir à l'avance vos humeurs et déterminer vos besoins en fonction de celles-ci.



**Facebook ne supprime pas vraiment vos contenus** puisqu'il peut les conserver dans ses systèmes **plus de 90 jours** en cas d'affaire judiciaire en cours ou en cas d'utilisation de ceux-ci par un tiers.

**Continuez à apprendre sur [alphanumerique.ca](http://alphanumerique.ca) !**

